



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Administration cantonale des impôts

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes: apprentis et étudiants doivent remplir leur déclaration

Pour sa campagne d'information 2018, l'Administration cantonale des impôts (ACI) cible les jeunes. Dès 18 ans, les jeunes en apprentissage et aux études, avec ou sans revenu, ignorent souvent qu'ils ont l'obligation de remplir une déclaration d'impôt. Les directeurs de région fiscale et leurs collaborateurs et collaboratrices se rendront dans les établissements de l'enseignement postobligatoire pour sensibiliser les jeunes à cette thématique. L'ACI a également la volonté d'être une éco-administration, soucieuse de diminuer la consommation de papier et de développer de nouvelles prestations.

Dès leur majorité, les jeunes sont tenus de remplir une déclaration d'impôt, même s'ils ne gagnent rien. Par méconnaissance, de nombreux jeunes négligent de le faire et s'exposent à recevoir des amendes en cas de taxation d'office. Sous le slogan «Évite des soucis, remplis ta DI. Dès 18 ans, dépose ta Déclaration d'Impôt», une campagne de sensibilisation dans les centres professionnels et les gymnases va se dérouler du 1er février au 30 avril 2018 et se poursuivra à l'avenir. La Commission cantonale de jeunes du canton de Vaud a été associée à l'élaboration du matériel de communication. Deux de ses membres se sont exprimés sur les moyens de toucher les jeunes.

Parallèlement, l'opération TaxTruck, initiée en 2017, est reconduite de mi-février à fin mars 2018. Des minibus équipés de liaisons informatiques feront halte dans 12 localités du canton. Les contribuables pourront s'informer sur les nouveautés en matière d'impôt.

Le Groupe des utilisateurs (GDU), qui réunit un panel de contribuables représentatifs de la population vaudoise, va être renouvelé. L'ACI fait un appel à candidatures et recherche des personnes intéressées par la fiscalité et prêtes à s'engager quelques séances par an. Le groupe sera notamment appelé à tester les applications en cours de développement.

Le conseiller d'État Pascal Broulis a par ailleurs fourni des chiffres sur les statistiques fiscales. Au 1er janvier 2018, 76,59% des contribuables ont été taxés pour 2016. Dès réception de leur déclaration d'impôt 2017, les contribuables peuvent la renvoyer électroniquement. Le délai de renvoi est fixé au 15 mars 2018. Nouveauté cette année: une fois l'envoi électronique effectué, le contribuable reçoit instantanément l'avis récapitulatif de ses éléments de revenu et de fortune. Vauxtax 2017 est téléchargeable sur le site internet www.vd.ch/impots.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22/01/2018

Renseignements complémentaires : DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'État, 021 316 20 01; Marinette Kellenberger, directrice générale de la fiscalité 021 316 20 95

Fichiers à télécharger :
[Dossier de presse - DI 2017 22 01 2018](#)